



Ouverture : Le Supérieur

Gael Arquier : remerciements à la rectrice pour sa présence auprès de l'Université. La rectrice prend acte des propos et continuera à veiller à jouer son rôle. Elle invite l'Université à s'engager encore plus sur la vaccination, dont elle accompagne la campagne.

Dialogue social:

Didier Hoarau enchaîne sur le dialogue social. Les visios sont une bonne ouverture mais les réunions devraient pouvoir se tenir sous format hybride, en vue d'un retour rapide à la normale, c'est-à-dire entièrement en présentiel.

La loi de transformation de la fonction publique a imposé des changements en termes de suivi des demandes. Cette loi accompagnée des restrictions d'accès au rectorat dues à la crise sanitaire et à la réglementation anti-intrusion, ne permet plus un échange de qualité. Les agents ne peuvent joindre leur administration, et les organisations syndicales ont des difficultés à le faire. Certaines demandes restent d'ailleurs parfois sans aucune réponse. Il faut revoir le fonctionnement du guichet unique afin que les demandes soient traitées et dans les temps.

Didier Hoarau demande un bilan académique des ruptures conventionnelles par corps. La réponse : un bilan sera fait lors du prochain CTA par le DRH.

Didier Hoarau revient sur une problématique des AED. Il demande un rappel de la réglementation aux chefs d'établissement lorsque des dysfonctionnements sont signalés dans la gestion de ces personnels.

Il rappelle le cas précis d'un établissement où les délais pour le non renouvellement d'un contrat n'ont pas été respectés.

Réponse du secrétaire général : les délais doivent être respectés. Les consignes ont été redonnées aux chefs d'établissement. Le rectorat n'a que le rôle de tutelle : la gestion est de la responsabilité du chef d'établissement. Pas de décision concernant ce cas. Mais la loi doit être respectée, et le contrat reconduit.

CALCR :

Une demande de clarification des sièges et de l'arrêté de composition est demandée par le SGEN. La CFDT pourrait prétendre à siéger au vu de sa représentativité au CEN.

La rectrice considère qu'une réponse a déjà été donnée, s'appuyant sur les textes officiels. Le SGEN demande à avoir accès à ces textes, qui ne correspondent pas, semble-t-il, aux textes nationaux concernant le CALCR.

Situation de la médecine de prévention et de la médecine scolaire:

Didier Hoarau soulève le problème de l'absence de médecine de prévention qui, combinée à la modification des règles concernant l'ASA, va mettre en difficulté certains agents, dans des situations particulières, qui n'auraient plus droit à l'ASA, et ne pourraient être accompagnés.

La rectrice exprime les difficultés à recruter des médecins de prévention. L'administration recherche des solutions via des partenariats.

Concernant les agents en ASA, le secrétaire général confirme qu'il y aura une période de bienveillance, mais qu'il faudra cependant suivre le décret. Pour les cas complexes, dépendant des ressources humaines : signaler à son chef d'établissement, qui fait remonter au rectorat.

Didier Hoarau soulève la question des médecins scolaires qui manquent dans les établissements, en partie car ils gèrent la situation sanitaire.

La rectrice : certains médecins sont mobilisés en cellule de suivi, ce qui permet de garder les établissements ouverts. Pas de date fixée pour leur retour, mais elle espère qu'avec l'augmentation de la vaccination, ils pourront rapidement retrouver leurs postes. Des médecins scolaires sont recrutés depuis l'an dernier.

AESH:

Fabrice Grosset prend la parole pour les AESH : le Sgen propose des solutions afin d'améliorer les conditions de travail.

- Une organisation en amont de la rentrée, afin que tous aient leur affectation avant le départ en vacances
- Arrêt des changements d'EDT et d'affectation sans délai de prévenance (8 jours)
- Une gestion des PIALS s'appuyant sur les textes officiels, et commune à tous les PIALS.
- Problématique de la gestion du temps de récréation et de la surveillance d'exams par les AESH
- Prise en charge de la pause méridienne, qui est responsable, collectivités ou Rectorat?
- Demande qu'une communication soit faite, envoyée aux différents acteurs, y compris aux AESH, pour que tous aient un accès identique à l'information

Réponse de la Rectrice : Une note de cadrage prenant en compte les demandes légitimes du SGEN-CFDT sera envoyée à tous.

Délais de 8 jours pour les EDT : difficile à mettre en place, car l'Education nationale n'est pas le seul acteur (notifications du Département). L'Objectif est que les AESH est un statut amélioré, et qu'un maximum d'élèves soient accompagnés.

La pause méridienne : c'est de la compétence des Collectivités Territoriales. Il faut un peu de temps pour la concertation et que cela se mette en place.

Le SGEN remercie La Rectrice d'avoir accédé à notre demande d'utilisation des jours de fractionnements (14 heures pour un 100%) et de prioriser l'augmentation des quotités AESH pour compléter les contrats.

La volonté de la rectrice est de travailler avec les AESH, pour que les points soient étudiés en concertation, en GT. Pour elle, il faut travailler globalement : l'inclusion : formation prof - travailler avec les parents - travailler les notifications.

Situation des écoles:

Cécile Maillot prend la parole pour exposer les problématiques du 1^{er} degré.

Obligations de service en REP+

Le SGEN demande le respect des circulaires et l'application de la loi dans le premier degré (9 jours de formation, et non 6 jours, voire moins), et rappelle que cette demande a été maintes fois portée par le SGEN.

Problème de santé et sécurité au travail : Les directeurs d'école et le remplacement

Le Sgen soulève les difficultés liées au remplacement dans le 1^{er} degré.

Le Sgen demande des moyens supplémentaires pour les directeurs d'école, afin d'effectuer leurs missions de directeur. Il n'est pas normal que des directeurs soient mobilisés sur des missions autres comme la gestion des PIALS, référent sécurité ou chargé de mission.

Le SGEN demande l'ouverture d'un GT spécifique sur le remplacement : Madame La rectrice note l'idée et n'y est pas opposée, dans la limite du cadre précis et des moyens limités de l'Académie. La pandémie a intensifié la problématique des remplacements, et le ministère en est alerté.

Le secrétaire général précise que l'importance de l'absentéisme des remplaçants est aussi due à certains profils qui les rendent indisponibles.

Concernant les jours de formation obligatoires en REP+, la rectrice explique que l'Académie est obligée de limiter le nombre de jours de formation. D'autres syndicats demandent la disparition de ces jours de formation qui leur paraissent inutiles. Cependant, elle va tout faire pour se rapprocher de la mise en place des décrets.

Les services civiques : 1600 environs, sont là pour aider les directeurs dans leurs tâches.

